

1669 Februar 19., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY, AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"Je repond à l'instant mesme à la lettre que vous m'avéz faict la faveur de m'escire le 18.^e du courant, Et J'ay bien consideré son contenû, surquoy Je vous diray ... que Mess.^{rs} [Schultheiss und Rat] de Lucerne font les mesmes discours et les mesmes plaintes que vous me représentéz sur les choses [- die eidg. Orte sollten keine neuen Defensivbündnisse eingehen! -] que pretend M.^r le Resid.^t [von Frankreich, François] Mouslier, et disent qu'ils desirent tres saintement et ponctuellement observer l'alliance qu'ils ont avec le Roy [Ludwig XIV.], et sa Couronne et le[!] Paix perpetuelle [von 1516] de la mesme maniere que leur glorieux ancestres l'ont observée et que si ... le Resident ... pretend d'autres choses, tout les Cantons seront contraint d'envoyer une Deputation au Roy pour luy représenter avec tous respects et Civilités leur raisons; J'ay Jnformé de tout ledit ... Mouslier, affin qu'il veuille faire les considerations que requierent les affaires presentes, Je suis estonné qu'il soit si prevenu à vous laisser parvenir les liberalités du Roy, à vous particulièrement Monsieur qui estes si zelé pour le service de sa Ma.^{té} Je suis marry ... que vous ayéz esté incomodé, Je suis attendant des nouvelles du Canton d'underval d'en haut [=Obwalden - vermutlich ging es dabei um die Deklaration bezüglich der von Savoyen so ungerne gesehenen Mitbeschirmung Genfs und der Waadt durch die kath. Orte -]¹, et ne manqueray pas de vous en faire aussytost part. Qui est tout ce que Je puis ... vous escrire pour cette foys, Je suis ...".

1) Die entsprechende Deklaration Obwaldens s. AH 1/51

Original, mit Siegel - AH 89, 145-146a - Blatt 146^v und 146a^r leer (Adressenschildchen auf Blatt 146^v aufgeklebt)

1667 Juni 15., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY, AN RITTER [UND STATTHALTER VON STADT UND AMT ZUG, BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

"J'ay receû la responce qu'il vous a pleu me faire, de laquelle Je

vous remercie de tout mon Coeur, et Je loüe fort les considerations que la plus part de vos Messieur [Stadt- und Amtsräte] font pour la conservation de l'ancienne Alliance de France [- im Hintergrund stehen Anstände mit Frankreich wegen der Freigrafschaft Burgund sowie wegen ausstehender Pensionen -] ¹, et je ne doute pas que tous Messieurs les Cantons [cath.] ne se conduisent dans cette rencontre de maniere qu'ils ne donnent aucun suiet de Juste plainte au Roy tres Chrestien [Ludwig XIV.].

J'ay icy veü la lettre que la ville de Geneve a escrit à Messieurs les ... [XIII] Cantons [- Anstände Genfs mit Savoyen: Affaire de Corsinge -] ² par laquelle Jls deguisent la verité de toutes choses, et pour engager en quelque façon les mesmes Cantons à favoriser leurs pretendües raisons, Jls se servent de cet'artifice de donner quelque apprehension que Geneve ne tumbat sous une puissance qui ne seroit pas avantageuse a tout le Corps Helvetique, sur quoy Je diray seulement que la ditte ville de Geneve s'en peut affranchir depuis six mois de cette crainte en envoyant à S.A.R. [Herzog Karl Emanuel II.] la Deputation qu'ils avoient envoyés [1666] au Premier President [des Senats] en Savoye [- Vorwurf Jean Liffort, der Gesandte Genfs zu besagtem Premier Président des Senats von Savoyen, François de Bertrand, Sieur de La Pérouse, sei bei seiner Mission übel traktiert worden -] ³, lequel a ce qu'ils representent n'a pas voulu ouir leurs raisons; Jl ne falloit sur cela que d'envoyer les mesmes Deputés a S.A.R., pour luy représenter les mesmes raisons qu'ils vouloient dire et représenter au dit Premier President, laquelle leurs donneroit bonne audience, et les Escouteroit tres favorablement, et toutes leurs bonnes raisons leurs seroient bien conservées, et sur les difficultés qui se pourroient rencontrer dans cet affaire, S.A.R. par son autorité les peut surmonter, C'est ce qui s'est faict déia autrefois, et Jl n'y a poin[t] d'autre moyen que celluy là, pour pouvoir terminer promptement, et de bonne grace cett'affaire; Jl faut donc que la Deputation qu'ils voudroient envoyer à S.A.R. apres que leurs raisons auroient esté ouies et esclaircies; qu'ils l'envoyent presentement, et esclairciront en mesme temps tous leurs Jnterets, ainsy dans peu de Jours tout cela se termine, et s'assoupit à la satisfaction des uns et des autres, et le repos Public dans le voisinage conservé. Je vous prie donc ... de faire que dans les Jnstructions ⁴ que l'on fera pour les Deputés [- es waren dies Beat Jakob I. Zurlauben und Niklaus Letter -] de Messieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt] de Zug pour la Diette de Bade [- Jahrrechnung vom 3. Juli 1667 -] ⁵ l'on ins[is]te à l'envoye de la ditte Deputation comme Je vous represente, le Roy [Ludwig XIV., von Frankreich] mesme la Juge tres convenable.

S.A.R. escrit une lettre a Messieurs les [VI] Cantons Catholiques [VII

ausg. SO] ses Alliés, laquelle Mess.^{rs} [Schultheiss und Rat] de Lucerne [Vorort] leurs communiqueront

Je vous prie aussy ... d'en bien faire considerer son contenu dans le Conseil de Zug, affinque S.A.R. aye tous suiets de se louer de leur reciproque affection; Jls n'ont que des paroles, et des offices à passer tant auprès de Mess.^{rs} les Cantons Protestants [die auf Seiten Genfs standen], que de ceux de Geneve pour assoupir, et terminer ces affaires, sur le suiet desquelles Je fais Estat d'intervenir à la Diette Generale de Bade, vous m'obligeréz donc ... d'en Jnformer Messieurs du Conseil de Zug, qui est tout ce que Je diray pour cette foys, pour ne pas vous Jmportuner par une plus longue lettre, et si vous vous alléz promener à Bade cette foys comme les autres, J'auray le bonheur de vous y voir, et de vous entretenir plus amplement de toutes ces affaires ...".

1) s. EA VI 1, 714 c, 715 d

2) s. ebenda spez. 707 (Nr. 455) sowie 712 a

3) s. Rott/Représentation VII 110f. sowie AH 63/92

4) s. AH 93/110

5) s. EA VI 1, 714 (Nr. 459)

Original - AH 89, 147-149

1667 September 10., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRE-SY, AN [DEN STATTHALTER VON STADT UND AMT ZUG] RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

"Par les mains de ... votre fils [Beat Kaspar Zurlauben] J'ay reçeu la lettre qu'il vous a pleû m'escire le 4.^e du Courant, de laquelle Je vous remercie et des avis qu'elle contient.

Mons.^r le Chevallier [Francesco] Mallet [a.o. sav. Ambassador bei den neugl. Orten] est de retour d'Arau [wo er an der vom 29. August bis 2. September 1667 dauernden Tagsatzung der neugl. Orte - Anstände Genfs mit Savoyen: Affaire de Corsinge! - teilnahm]¹ avec les responces qu'il m'a apporté de la part des Deputés de Mess.^{rs} les Cantons Protestans qui m'a obligé de depescher à S.A.R. [Herzog Karl Emanuel II.] pour avoir encor responce sur un mot qui n'est pas bien entendû, et quand J'auray receû la ditte responce les dits ... Cantons Protestans me doivent icy envoyer leurs Deputés pour terminer et conclurre cett'affaire de Geneve; Je ne manqueray ... de vous donner part de tout ce qui se passera